N° 2-3 — 17e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 2 et Mardi 3 Janvier 1905

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 36

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Un mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. [illegible]
RECLAMES. . . . 0 fr. [illegible]
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . 1 fr.

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, chez [illegible], 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

CAPITULATION DE PORT-ARTHUR

OPINIONS

Les Retraites ouvrières

Tout démocrate éclairé lira avec le plus vif intérêt et le plus sérieux profit le très remarquable rapport fait par M. Paul Guieysse au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales chargée d'examiner les diverses propositions de loi relatives aux caisses de retraites ouvrières. Ce rapport présente et commente un projet de loi portant création de retraites de vieillesse et d'invalidité, projet élaboré dans un accord complet entre la commission et le Gouvernement.

En voici les grandes lignes :

L'article premier est le même que celui qui avait été voté en 1901, sauf que l'âge de la retraite y est abaissé de 65 ans à 60 ans, et c'est là une différence notable au profit des intéressés.

Cette retraite est au minimum de 240 francs pour les ouvriers et employés de l'agriculture, et de 360 pour les autres.

Ces retraites sont constituées par un prélèvement sur le salaire des ouvriers et employés, par un versement égal des employeurs et par une subvention annuelle de l'Etat.

Dans les villes, employés et employeurs versent 2 0/0 des salaires.

Pour les ouvriers et employés de l'agriculture, le versement est uniformément de cinq centimes par jour de travail salarié, dont moitié à fournir par l'exploitant lui-même et moitié à prélever par lui sur le salaire avant paiement.

Les sommes ainsi versées seront capitalisées, en capital aliéné.

L'Etat majorera de 120 fr. la retraite ainsi acquise par les ouvriers de l'industrie et du commerce, s'ils ont versé pendant trente ans, et ajoutera ainsi ce qui serait nécessaire pour porter la retraite à 360 fr.

Il majorera de 100 fr. les retraites des ouvriers agricoles, et, si le chiffre de 240 fr. n'est pas atteint de la sorte, l'Etat accordera une majoration complémentaire.

Mais la classe ouvrière va-t-elle attendre trente ans pour jouir de ce nouveau régime?

Une disposition transitoire procurera aux ouvriers des avantages immédiats au lendemain même de la promulgation de la loi.

Si la loi est votée en 1905, les ouvriers âgés de 65 ans qui pourront au 1er janvier 1906, justifier de trente années de travail (y compris les années de service militaire) recevront une allocation qui sera de 50 fr. la première année, et qui croîtra de 4 fr. chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne le chiffre de 120 fr. pour les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce, et de 100 fr. pour les ouvriers et employés de l'agriculture.

L'âge de la jouissance de cette allocation sera successivement abaissé jusqu'à 61 ans dans les conditions suivantes pour les ouvriers et employés âgés au moment de la promulgation de la loi, savoir :

De 47 ans à 54 ans	à 64 ans
De 41 ans à 56 ans	à 63 ans
De 36 ans à 40 ans	à 62 ans
De 31 ans à 35 ans	à 61 ans

Si un ouvrier décédé avant d'être pourvu d'une retraite, en laissant, soit une veuve, soit un ou plusieurs orphelins âgés de moins de 16 ans, l'Etat paiera, soit à la veuve, soit à l'ensemble des orphelins, une allocation mensuelle de 50 francs pendant six mois, à compter du décès.

Quant aux retraites d'invalidité, elles seront de 200 fr. au maximum, de 50 fr. au minimum. Y aura-t-il droit tout ouvrier qui pourra prouver qu'il est plus en état de gagner un tiers de ce que les personnes appartenant à son ancienne profession gagnent d'ordinaire par leur travail dans la région où il a travaillé le plus longtemps pendant les cinq dernières années.

Voilà ce qu'il y a d'essentiel dans l'économie du projet.

Parmi les autres dispositions, une des plus originales est celle qui autorise les intéressés, au lieu de verser à la Caisse nationale des retraites ouvrières, créée par la présente loi, à verser aux sociétés de secours mutuels, aux caisses patronales ou syndicales, aux caisses d'épargne, aux sociétés d'assurances sur la vie, aux syndicats de garantie solidaires ou aux syndicats professionnels, sous certaines conditions.

M. Guieysse prévoit que c'est à la caisse de l'Etat que les intéressés verseront presque toujours. Quand le capitalisation aura produit tous ses effets, il estime que l'Etat aura ainsi entre les mains un capital d'environ 20 milliards. D'après le projet de loi, la Caisse des dépôts et consignations sera autorisée à employer tout ce qui excédera les fonds nécessaires au service des paiements : 1° en valeurs de l'Etat ; 2° en prêts aux départements, communes, colonies, etc. ; 3° jusqu'à concurrence du cinquième des fonds, en valeurs industrielles.

Et quelle sera la dépense totale pour l'Etat ?

Elle sera, d'après les calculs de M. Guieysse, d'environ 60 millions la première année, pour s'élever à environ 230 millions après trente ans, et pour s'abaisser ensuite à une valeur constante d'environ 90 millions.

Avec quelles ressources fera-t-on face à ces dépenses ?

M. Rouvier a déclaré à la Commission qu'il comptait s'adresser aux impôts existants en les frappant de décimes additionnels avec affectation spéciale. Il faudrait, dit M. Guieysse, choisir les impôts de telle sorte que ces décimes de solidarité sociale ou des retraites ouvrières atteignissent principalement ceux qui sont en possession de la richesse active. M. Guieysse voudrait enrioutir qu'on ne touchât pas aux impôts indirects.

On voit combien de questions soulève cet intéressant projet, qui va fournir une solide base aux débats parlementaires, et dont je n'ai pu donner qu'un aperçu tout objectif.

Parmi les points qui seront le plus discutés et critiqués, il y a la question de savoir si les employés et les employeurs doivent participer aux versements. On sait déjà que les socialistes résolvent cette question par la négative. Mais il est douteux que la Chambre les suive : elle écoutera les excellentes raisons que lui donne son rapporteur en faveur de la thèse de la participation individuelle des intéressés. Il y a aussi le taux de la retraite. Il y a la question de l'emploi des capitaux dont l'Etat aura la disposition par le fait des versements. Il y a aussi et surtout la question des moyens financiers.

Quoi qu'on en ait discuté, critiqué, amendé, je crois que finalement on aboutira à une loi qui ne différera pas beaucoup du projet sur lequel la Commission et le gouvernement viennent de s'accorder, et que le rapport de M. Guieysse recommande en et bons termes à l'opinion publique.

A. AULARD.

La Politique

Le siège de Port-Arthur a pris fin. Après une magnifique résistance, qui demeurera un des modèles du genre, et pendant laquelle les défenseurs de la place ont fait preuve d'un admirable héroïsme, il leur a fallu en venir à la reddition.

Ce résultat, nous l'avons toujours annoncé comme inévitable, en dépit des assertions des journaux nationalistes, qui prétendent qu'on ne saurait être bon patriote si l'on ne proclame pas avant tout le certitude du triomphe des Russes, dans cette défensive guerre.

La question est de savoir quels sont les vrais amis de la Russie. Peut-il fermer les yeux sur le déplorable état d'anarchie et de désordre qui est celui du peuple ami ? Peut-il, au contraire, dénoncer les vices du système et dire ce qui conviendrait de faire pour donner à cet immense Empire une puissance en rapport avec ce grandeur ? Nous laissons aux gens experts le soin de répondre pour nous.

En ce moment, d'ailleurs, tout disparaît devant le nouveau deuil qui atteint notre amie, et par lequel s'ouvre si douloureusement l'année qui commence. Sans doute, le Tsar a le droit de se montrer fier du courage de ses soldats, mais il n'en reste pas moins que son prestige militaire est de nouveau atteint aux yeux du monde.

L'armée japonaise de Port-Arthur est libre de ses mouvements et va renforcer les troupes opposées à Kouropatkine ; la flotte de la Baltique n'a plus qu'à rétrograder rapidement ; la forteresse que le Japon vient de conquérir, restaurée et armée par ses soins, rend ses objet le marche en avant du généralissime. Ces faits sont gros de lourdes conséquences.

A moment ne serait-il pas venu de penser à la paix ? Du côté russe, on peut dire que l'honneur est sauf. Une intervention amicale éviterait des boucheries nouvelles, qui, désormais, ne sauraient ramener la fortune sous les drapeaux du tsar. *G. H.*

Échos et Nouvelles

Calamiteuse à l'extrême

Une dépêche de Berlin annonce que les commerçants de Mendebourie ont fait dans cette ville d'importants achats d'articles d'orfèvrerie qu'ils vont emporter à Kharbine.

— Le moment vous semble bien mal choisi, n'est-ce pas ? Mais une dépêche ajoute que les officiers s'attendent à être tués au jour où l'heure ne veulent pas faire d'économies. Ils offrent donc à de jolies femmes tous les bijoux qu'ils peuvent acheter.

Joli évidemment, mais triste aussi.

Demandes d'emploi

Les Parisiens peuvent depuis deux jours lire sur les murs de petites affiches dont le but est de leur apprendre que jusqu'au 1905 il ne sera plus accepté de demandes d'emploi dans les différents services préfectoraux et municipaux.

Il y a trop de candidats, comme nous l'avons déjà dit.

Reste à savoir si l'avis qui leur est donné arrêtera les citoyens qui sont dans l'intention de postuler un emploi quelconque.

Une famille bien éprouvée

Sous ce titre attendrissant, un de nos grands confrères de l'extrême gauche nous révélait hier le malheur d'un ouvrier. Des voisins charitables avaient recueilli un pauvre bébé de quatre mois, qui avait perdu son père un an auparavant. Il n'avait même pas connu les bienfaits de sa mère, morte aussi de douleur six mois après son mari. Je ne sais pas *trapu en a* ; tout de même, en comparant les chiffres, il me semble qu'il résulte du récit lamentable de cette, qu'il s'agit là d'un orphelin comme on en voit peu. Avoir perdu son père huit mois avant sa naissance, c'était déjà beau.

Mais avoir perdu sa mère plusieurs mois avant d'avoir vu le jour c'est le problème de la génération spontanée rufin résolu.

Le « Mot » du jour

Toujours l'affaire Syveton.

— Ce docteur Barnay pesse son temps à rédiger des communications à la presse et dans un style !

— Dame !

Qui en sait ce *Barnay* ne sait jamais écrire !

NOTES DE LITTÉRATURE

L'enquête du « Beffroi »

Il y a six ou sept ans, — déjà ! — j'avais pour élève à l'Université, Léon Bocquet. C'était un laborieux, mais un indépendant. Il ne travaillait qu'à ses heures et à son gré, mais j'étais indulgent à son inattention ; il laissait des vers et ceux que j'avais pu lire étaient bons. A ma conférence, je l'observais, penché non sur des notes prises avec une inerte docilité, mais sur quelque poème, dont il capteit les rimes, précisait le dessin, avivait les couleurs, avec le soin minutieux d'un médaillieur décapant un relief. Pendant que je traduisais et glossais Théocrite, il composait les sonnets de *La Lumière d'Hélios*. En voici un, qui, certes, vaut moins commentaire :

Vois, dans l'air, le feuillage immobile s'endort
Et le divin soleil qui les oiseaux chantent
Dans, à travers le bois de lentisque et d'acanthe,
Un manteau de lumière et d'ombre pour tou corps.

Ecoute : aux cyrias, au lotis marmure encor,
Et les Heures louisut, belles, souples et lautes,
La chelidoine bleue et le verte adiante,
Les Heures vont danser avec leure grelots d'or.

Un mystère d'amour agite l'eau des sources,
O Chrysis, et la couche est odoriante et douce
De poulbots fleuris et de persil tricé.

Prends ce gâteau de miel transparent et fragile
Trempe ta lèvre au lait de ma coupe d'argile,
Pale douce moi te jaunes ème dans un osier.

L'accent est personnel. Ces vers sont d'un poète. Bocquet nous quitta et se fit journaliste. Je crus qu'il renonçait à la poésie, et j'en fus attristé. Le labeur quotidien, l'improvisation forcée, le banalité des sujets ne sont ce point des jougs à ployer les fronts les plus fiers, et les besognes lestidieuses et lassantes ne devaient-elles point émousser sa sensibilité, fausser son style ? Mais bientôt Bocquet eut son jardin secret, où il se ménageait le temps de semer et de rêver, où il accueillit Blanguernon, Castiaux, Delattre, Gosser, où il appela Monquet et Verlet, où, plus tard, devait pénétrer, à la main son joli cahier de la *Féerie des Heures*, Roger Allard. De plus vieux y fréquentèrent aussi, Dorchain, Auguillor, Potez, Ségard, bref tous les « Poètes du Nord ». Tous étaient dévots de la Beauté, et en cultiv les accordait. Mais ils étaient fort dissemblables : les uns étaient catholiques et les autres incroyants ; ceux-là étaient « individualistes » et ceux-ci « socialistes » ; il y avait des parnassiens et aussi des symbolistes. C'est que proche du petit jardin, se dressait non le clocher des résignations agenouillées, mais le beffroi des fraîchisses conquérantes.

C'est en 1900 que Léon Bocquet fonda le *Beffroi*. Ce devait être une revue de poésie et d'art ; car on l'ouvrait aussi à de Winter, Henri et Marie Duhem, André des Gachons, Florent Menot, d'autres encore, dont les noms m'ont lui. L'entreprise parut téméraire. Notre Flandre, objectait-on, est terre de labour et d'industrie. Ni le ciel n'en est lumineux, ni les habitants n'en sont enclins à la rêverie. Mais Bocquet persévéra, fort de sa tendresse filiale pour la *Flandre* et dédaignant qui la méconnaissait. Notre ciel n'est gris et terne que pour les yeux qui ne peuvent percevoir les essences si délicates et douces de ces brumes légères et mobiles. Les lointains se fondent, les lignes s'estompent, les tons se dégradent, les voisins se multiplient, les harmonies se décèlent plus qu'en ces terraine et ces ciaux du Midi, dont les ocres, les vermillons, les cobalts et les outremers blessent comme dans une image d'Epinal.

Car nous voulons le Nuance sacer.
Pas la couleur, rien que la nuance !
Oh ! le nuance seule fiance
La rêve au rêve et la flûte au cor.

Tels sont les ciels, profondis de songe, sous lesquels, dans le « pays de soir », Henri Duhem audort ses moutons. Mais Panurge, mauvais berger, se rêverie devant ces moutons, comme s'ils n'étaient point sujets à peinture ; car Panurge se pique d'être « artiste » ; il collectionne des tessons et de vieux sous, qu'il légurra au Musée, avec son portrait. Dans nos notes demeures, si la vie est lente, la rêverie, du moins, n'est pas distraite, et, dans le silence propice, les vers en scandent le rythme profond de la vie. Aussi avons-nous des poètes, qui dans le chambre des beffrois sonnant les carillons, tandis qu'une élite prête une oreille attentive et charmée aux mélodies éparpillées dans l'air. Nombreux, je crois, très nombreux sont ceux qui détestent la poésie, s'ennuient aux vers et sympathisent leur dédain. Ne vous indignez pas ; laissez-les dire. Car il est bon qu'ils parlent. Ainsi ils se jugent et se classent plus mal, certes, et plus bas que notre courtoisie ne le voudrait faire. Pauvres gens, châtrés de toute sensibilité et qui vous viennent tirer par le bras et dire avec un sourire suffisant : « Je suis eunuque ».

Vous rappelez-vous les pages spirituelles et vengeresses de Rémy de Gourmont sur *Celui qui ne comprend pas ?* — « Celui qui ne comprend pas n'est sensible ni à la musique ni à la logique ; il est sourd, mais non muet, car il va clamant partout : « Je ne comprends pas ! » Comme d'autres de leur talent ou de leurs idées, il est fier de son ininteligence et des loques verbales dont il vêt sa nudité spirituelle ; et il s'exhibe, il fait le beau, et, dès qu'on flatte sa vanité qui est : « Ne pas comprendre », on éventail de plumes de paon lui sort du derrière et sur chaque plume, en guise d'œil, il y a un rond, où il est écrit : « Moi, je ne comprends pas ! » La boutade se termine par ce conseil : « réintégrer la Tour et jouer du violon pour les oreignées, qui — elles — sont sensibles à la musique ».

Voilà cinq ans que le *Beffroi* est debout et, puisque, ce laps durent, les ouvriers n'ont pu y découvrir de lézardes, c'est donc qu'il est solidement assis.

Léon Bocquet est l'idée, pour terminer cette cinquième année, de faire une « enquête sur les poètes et la poésie ». Si, demandait-il, vous pouvias fonder une académie de dix poètes (les femmes y seraient admises), lesquels choisiriez-vous et à quel récent poème décerneriez-vous le prix ? Il a reçu *sept-deux réponses*, entre lesquelles il en est de fort curieuses. Le poète qui a recueilli le plus de suffrages est Emile Verhaeren, et cette confirmation de l'éloge, que je faisais naguère de son œuvre, ne me déplaît point. Avec lui viennent ainsi Henri de Régnier, Morice, Charles Guérin, François Jammes, Madame de Noailles, Viélé-Griffin, Stuart Merrill, Van Lerberghe, Diers, Maeterlinck. La poème préféré est *La Chanson d'Eve*, de Van Lerberghe.

Voilà une indication précise et intéressante. Les poètes élus sont ceux qui sentirent et exprimèrent la nature et la vie selon des modes et en des rythmes nouveaux. Comme les poètes veulent être nouveaux, ceux qui les lisent exigent d'eux qu'ils soient nouveaux. Enfin, l'on dépose les respects sévères, l'on se dépêtre des traditions gênantes, l'on commence à vivre dans le présent, l'on ose être de son temps ! Certes, il faut vénérer le passé, mais non point l'aimer d'un amour exclusif.

Sans y avoir prétendu, car il ne calcule pas, Léon Bocquet est devenu le sémaphore des poètes choisis. Ils acquitteront leur dette en lui envoyant des vers. — Notre Revue en sera plus intéressante encore. Les prévenions céderont peut-être, et plus de gratitude récompensera l'effort généreux et obstiné des jeunes poètes, qui écoutèrent en eux l'âme du Nord et se chantèrent !

Tou air de solide homme, ô ma terre de Flandre,
Ton peuple grave et droit, ennemi de l'esclandre,
Te découvre de misère ou la cœur se sent prendre,

Tes marais, les prés verts où roulaient les trains,
Tes bateaux, tes ciels gris où tournent les moulins,
Et cette veuve au noir avec ses orphelins...

MÉDÉRIC DUFOUR.

L'ÉTAT NÉGOCIANT

Choses vues. Sept heures, la veille du premier de l'an. Le bureau de tabac de la rue du Grand Hôtel.

Quatorze personnes attendent. Parmi elles, une académicien à longs cheveux blancs, celui qui a composé les gilets de flanelle de Napoléon Ier.

Deux employés sont occupés à servir ce monde. Mais l'un d'eux lève la tête, passe dans l'arrière-boutique et reparaît avec son chapeau, son paletot, son cache-nez et un parapluie. Puis il ouvre la porte et sort en grommelant.

— Il n'y a plus qu'un employé, fait, plein de philosophie, le caissier qui a remarqué l'air étonné d'une des personnes présentes.

Cependant, l'autre commis apporte des boîtes de cigares. D'un air mécanisé et lorgueux, il les ouvre, les présente au client qui fait son choix, les renferme, les ficelle, écrit une facture.

Toutes ces opérations ont demandé huit minutes. Et le calculs que, trois nouveaux acheteurs venant d'entrer, le dernier servi n'aura aux cigares que deux deux heures au moins, s'il a eu la patience d'attendre jusque-là.

Cependant, de l'autre côté du boulevard est brillamment éclairée la boutique d'un confiseur, au temps ordinaire, cinq ou six jeunes femmes servent les clients. Aujourd'hui, pour cause d'étrennes, il y en a trente.

Aussitôt que le client entre, une vendeuse s'avance avec empressement, se met à sa disposition ; il est servi le sourire sur les lèvres, il sort, son achats faits, n'ayant pas perdu une minute.

Le commerçant du côté du boulevard, dans la boutique mal éclairée, avec un seul vendeur pour dix-sept clients, est l'Etat. Il a un monopole, on ne peut acheter que chez lui. D'ailleurs, qu'importent à ses fonctionnaires que les affaires aillent bien ou mal : n'est-il argent du public qui est en jeu, non le leur ? Des lors, pourquoi se gêner et chercher à attirer la clientèle ?

Et je pense qu'il se trouve des gens pour considérer que nous attendrons l'an d'or quand il n'y aura qu'un fabricant, qu'un négociant : l'Etat.

H. HANSUM.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

LA GUERRE

Chute de Port-Arthur
Le général Stœssel demande à capituler
Les honneurs militaires

Après dix mois de siège, Port-Arthur vient de capituler.

Ce résultat était prévu et n'a étonné personne puisque depuis quelques jours les Japonais étaient parvenus à s'emparer des défenses dominant la ville.

La cautionnation de la lutte dans de semblables conditions est donc été de la folie. Le général Stœssel l'a compris et comme on le verra par les dépêches qui suivent, il s'est décidé à entrer en pourparlers avec le général Nogi.

REDDITION DE PORT-ARTHUR

Le légation japonaise communique la dépêche suivante :

Tokio, 2 janvier, 9 h. 55. matin.

L'armée de Port-Arthur annonce qu'une lettre du général Stœssel demandant la capitulation a été reçue à 4 heures du soir.

Tokio, 2 janvier, 2 h. soir.

Dans sa lettre au général Nogi, le général Stœssel déclare que toute résistance est maintenant inutile.

La mikado a télégraphié au général Nogi en faisant l'éloge du général Stœssel et on le prient de rendre les honneurs militaires au général Stœssel, à ses chefs d'état-major et à ses hommes.

Le général Ijichi représente le général Nogi auprès des Russes avec pleins pouvoirs.

Tokio, 2 janvier.

On croit savoir que les hostilités sont suspendues à Port Arthur. Les officiers de l'état-major russe et japonais se rencontrent aujourd'hui à midi pour discuter les conditions de la reddition.

Tokio, 2 janvier.

La dépêche envoyée par le général Nogi pour annoncer que le général Stœssel était disposé à discuter les conditions de la reddition de Port-Arthur est arrivée à Tokio dans les premières heures du jour. Elle a été publiée à dix heures et a été accueillie avec une satisfaction très vive par la population.

On ne sait cependant absolument rien des conditions mises à la capitulation de la forteresse. La chute du fort Pantel, connu également sous le nom de Colline du Signal, suivant de si près la prise des forts de la première enceinte, indique que le pouvoir de résistance de la garnison touche à sa fin.

Che-Fou, 2 janvier.

La raison pour laquelle les Russes ont fait sauter deux de leurs forts, est qu'ils manquent d'hommes pour les occuper.

Che-Fou, 2 janvier.

Les numéros du *Nosi Krai* des 24 et 25 décembre arrivés ici, font allusion à la détresse qui règne dans la ville assiégée.

Pour le première fois, depuis le commencement du siège, le journal, dont le seul rôle jusqu'ici était, semble-t-il, de relever le courage de la garnison, reconnaît que la situation est sans issue.

Le général Stœssel, qui, depuis le malheureux combat naval de 10 août, avait gardé le silence le plus absolu sur la marine, a lancé un ordre du jour dans lequel il fait l'éloge du capitaine Essen, commandant le *Sébastopol*, qui, pendant cinq mois, a subi les attaques répétées d'une flotille de torpilleurs japonais jusqu'au moment où le grand navire, frappé à mort, a succombé, emportant avec lui la dernier vestige de la puissance navale russe en Asie.

Le Providence seule peut nous secourir, dit le journal. Nous n'attendons plus la flotte de la Baltique, rien ne peut nous sauver, mais nous lutterons jusqu'à la mort.

Il est impossible de décrire les épreuves que Port-Arthur a traversées, mais la Russie sauve ce que nous avons souffert, bien qu'il soit difficile d'imaginer les tortures que nous avons endurées.

Tokio, 2 janvier.

La conférence entre les commissaires nommés pour négocier la capitulation de Port-Arthur a été terminée à 4 h. 42.

Les arrangements ont été pris pour la signature de l'acte formel de capitulation. On annonce que les termes proposés par le Japon ont été acceptés.

Londres, 2 janvier.

Le Central News déclare que le gouvernement britannique a été officiellement informé de la capitulation de Port-Arthur. La nouvelle a été télégraphiée au roi.

Londres, 2 janvier.

La nouvelle de l'imminente capitulation de Port-Arthur a produit ici une vive impression. Les journaux sont unanimes à reconnaître que les troupes ont sont couvertes de gloire par la résistance et la bravoure qu'elles ont déployées dans la défense de Port-Arthur.

Tché Fou, 2 janvier.

Les dernière torpilleurs russes de la défense de Port-Arthur viennent d'arriver à Tché-Fou, ayant réussi à s'échapper avant la chute de la citadelle. Ils apportent la nouvelle que la ville tout entière, y compris les hôpitaux de la partie nord-ouest, est détruite et que la fin du drame est imminente.

On attend l'arrivée prochaine dans ce port des croiseurs japonais

La dernière escadre

Copenhague, 2 janvier.

Les autorités russes manifestent des inquiétudes au sujet des tentatives qui peuvent être faites par les agents japonais pour détruire la nouvelle escadre de renfort. On déclare que tout récemment deux agents russes ont photographié un chalutier mystérieux qui était à l'ancre dans le grands Belt.

Marins meurtriers

Changaï, 2 janvier.

Le Tsotsi a refusé de consentir à ce que les matelots russes qui ont tué en Chinois soient jugés par le Tribunal mixte russo-chinois.

LES CENT KILOS

Trop d'embonpoint
Les agents sont gens soupçonneux
Bobines vivantes

Paris, 2 janvier.

Deux individus passaient hier matin, à proximité de la porte d'Ivry, offrant l'aspect d'énormes futailles... à patos.

— Eh ! les cent kilos, crie un loustic, vous ne devez pas vous attarder à lécher les murs, avec une circonférence pareille ?

— Si vous n'êtes pas ceux, ajoute un autre, vous devez passer dans les cent cinquante.

Les gros hommes poursuivaient leur route sans répondre, ayant emprunt sur le visage le sourire qui est dit-on, l'indice d'une conscience tranquille.

Cependant leur aspect, dépourvu de toute esthétique, attira l'attention de deux inspecteurs du service de sûreté.

— Voilà des particuliers drôlement bâtis, fit remarquer l'un des agents à son collègue.

— En effet, convint l'autre, on dirait qu'ils sont venus en monde dans un sac de chaux.

Les cent kilos de mauvais aloi furent suivis par les agents qui les virent se diriger vers le quartier de Javel et pénétrer dans la boutique d'un recéleur.

Les inspecteurs entrèrent derrière eux, et voici ce qu'ils virent : Les deux hommes ayant retiré leur blouse, apparurent sous la forme de vivantes bobines autour desquelles plus de 600 mètres de fils télégraphiques étaient enroulés.

Arrêtés, séance tenante, les deux individus déclarèrent se nommer Jacques Fauvage et Robert Robin ; le premier est âgé de trente-trois ans, le second n'a que vingt ans.

Le fil qu'ils avaient subtiliser d'eux avait été dérobé l'autre nuit dans le commune de Vitry.

La Mort de M. Syveton

Chez Mme Syveton
Comment on constitue une route viagère
Le suicide

Paris, 2 janvier.

Un rédacteur du *Temps* a interviewé Mme Syveton, qui lui a fait les déclarations suivantes :

A quel bon parler encore à des ennemis systématiques — n'étaient autrefois des amis — le terrifiant contre moi tout ce que je dis, quand ils ne le travestissent pas. Je n'ai plus d'amis. Je suis seule. Et, pour défendre quand même la mémoire du mort, j'ai mon qu'on sacrifie, qu'on calomnie, qu'on outrage, qu'on insulte et qu'on accuse.

Et qui donc, grande dieu ! s'est offerte pour que moi de protéger la mémoire de mon mari ? Qui, plus que moi, a tout fait pour cela ? Dès le premier moment, dès le première minute, rebouleul le chagrin en plus profond de mon cœur meurtri, je rassemblai mes idées tout bien que mal, je repris mon sang-froid, et j'ai passé d'un accident, espérant sinon effacer jusqu'au souvenir d'un homme qui m'avait blessée au cœur en parasitisant mes biens. Devant le juge, j'ai soutenu une lutte, deux fois, le nervous d'un accusé. Et pendant ce temps, des amis mal conseillés — ceux-ci le politique, l'intérêt politique, — s'obstinaient à préparer cette de [illegible] qui comme mécanique sous la [illegible] possible.

Puis la vérité commence à poindre, malgré tout. Point perie. Mon gendre parle. D'autres parlent. Ils disent ce que je voulais taire. Il faut tôt ses deux vous ont tué ! ce n'est plus possible de persister dans mon premier système, celui que me commandaient mon devoir d'épouse et mon devoir de mère : M. Boucard m'attaque de front.

— Certains journaux ce Revoyez cuisine vous ! des insinuations graves. Je parquai l'échec de déclarations qui vous accusent. Si je suis honnête de cœur, je suis magistrat ; et, à ce titre, je vous adjure de dire toute la vérité !

Alors, je crisis la belle au bord.

— Soit ! dis-je, arrêtez-moi. Alors j'aurai un avocat, puisque je n'ai plus d'amis, un avocat à qui je dirai mon secret et qui pèsera les conséquences de la divulgation.

Et M. Boucard, M. Nou, reprend M. Boucard, vous n'êtes pas insulpée : vous êtes témoin, et comme tels vous devez toute la vérité. Si vous refusez de parler, alors seulement je serai contraint de vous arrêter.

— Vous le voyez, monsieur : j'étais forcée, acculée dans le dilemme ou la fatalité m'avait enfermée. Et encore, peut-être mi-[illegible] pour le mort, et c'est pour ma fille. Mais mon sacrifice est été inutile, puisque d'autres avaient ouvert la porte à la vérité en amenant des révélations irréparables.

J'avais toujours redouté devant l'idée de faire ces pétura à une publicité malsaine les tribunaux — et quelles tribunaux ! — de mon époux, qu'on prétend cette horreur d'exécrable conséquence qui pas à l'appréhension ses cent kilos, je veux le répète, l'étais forcée à.

Et ai-je la vérité, mais vous trouve la vérité. Je avoue la suicide si ces causes : et je pensais que ces cuisiniers à expliquer le dernier et à [illegible]